

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 44 (1899)
Heft: 4

Artikel: Équipement pour officiers
Autor: Nicolet
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337613>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉQUIPEMENT POUR OFFICIERS

Le nouvel équipement pour officiers, dont la chronique suisse du numéro de mars annonçait la mise à l'essai, se compose des objets suivants :

Le sabre avec ceinturon et bélière.

Le revolver et son étui.

La jumelle et son étui.

Le sabretache.

Le sac et ses accessoires.

Le *sabre* est à lame droite, nickelé; la garde est pareille, quant à la forme et à l'ornementation, à la garde du sabre actuel, mais elle est de 1 ½ cm. environ moins large; il serait établi en trois longueurs différentes; les deux exemplaires que nous avons pu examiner ont les poids et dimensions suivants :

Modèle moyen : longueur 99 cm.; poids 1,155.

Petit modèle : » 94 cm.; » 1,140.

Le grand modèle aurait donc approximativement une longueur de 104 cm.

Le sabre est à une seule bélière; le fourreau est pourvu à cet effet d'un collier portant du côté du dos du fourreau un anneau soudé mobile auquel se boucle la bélière; sur le plat, du côté intérieur, un crampon fixe, tout pareil à celui auquel se fixe dans le sabre actuel la bélière supérieure, et qui sert, à l'officier à pied, à suspendre le sabre à un crochet plat, rivé sur la bélière.

La bélière elle-même est pourvue, à sa partie supérieure, d'un crochet plat par lequel le sabre se suspend au ceinturon. A cheval, le sabre se boucle à la selle.

Le ceinturon, de 4 cm. de largeur, se fixe autour de la taille, par-dessus la tunique ou le veston, au moyen d'une boucle carrée. Il est, ainsi que la bélière, en cuir verni noir pour les officiers subalternes, recouvert d'une tresse d'argent pour les officiers supérieurs. On y suspend encore : à droite le sabretache et, devant, le revolver et la jumelle, comme cela est indiqué sur la planche qui accompagne cette description.



Le nouvel équipement pour officiers.

Le sac est d'un modèle pareil au nouveau sac de la troupe ; il n'en diffère que par des dimensions plus réduites, par les matériaux dont il est fait (peau de veau marin noire et cuir verni), par une confection plus soignée et par le fait qu'il n'y a pas, à la partie inférieure, de compartiment à munition.

Les bretelles du sac sont munies aussi de bretelles auxiliaires que l'on boucle au ceinturon pour soutenir le poids du revolver et de la jumelle, en tenue de campagne. Quand l'officier ne porte pas le sac, les bretelles auxiliaires sont remplacées par une courroie, pourvue à chaque extrémité d'un crochet, que l'on passe derrière la nuque et qui remplit le même but.

Tel est, à grands traits, l'équipement pour les officiers.

Ce qui frappe, tout d'abord, c'est le retour au port du ceinturon sur le vêtement. On y avait renoncé jadis ; on y revient parce qu'on a reconnu que c'est le seul moyen permettant de porter les objets d'armement et d'équipement dont l'officier doit être pourvu.

L'officier doit porter le sabre, le revolver, la jumelle et le sabretache. Deux systèmes sont en présence : suspendre ces objets en bandoulière, à droite et à gauche ; mais comme on a supprimé, dans l'équipement de l'homme de troupe, les courroies croisant sur la poitrine, on ne veut pas les introduire dans l'équipement des officiers ; — ou les suspendre à un ceinturon et faire supporter celui-ci par les courroies du sac ou par une courroie les remplaçant et tenant lieu de bretelles, ensorte que le poids repose principalement sur les épaules ; c'est le système qui a été adopté.

L'officier à pied, — et cette catégorie est de beaucoup la plus nombreuse dans l'armée, — doit pouvoir accomplir son travail en ayant à se préoccuper le moins possible du sabre qui lui pend au côté. Il aura à consulter la carte, à se servir de sa jumelle, à écrire des rapports, etc. ; il doit avoir les deux mains libres, et il ne les aura que si le sabre ne le gêne pas. Or, avec le mode actuel, le point de suspension du sabre qui se trouve forcément en dessous du bord inférieur de la tunique ou du veston est trop bas et, pendant la marche, le sabre se prend dans les jambes si on ne le maintient pas avec la main.

Dans le mode proposé cet inconvénient disparaît. Le point

de suspension est plus haut ; le sabre fixé plus solidement tombe verticalement et l'officier peut marcher et même courir en conservant ses deux mains libres.

Des autres parties de l'équipement, rien de spécial à dire. Dans son ensemble, il nous paraît répondre aux exigences. Ah, certes ! il ne désarmera pas les critiques. Mais qu'importe ; s'il vaut mieux que ce qui existe présentement, n'est-ce pas l'essentiel ? La principale critique que nous avons entendu formuler jusqu'ici concerne le port du ceinturon par dessus la tunique ou le veston. Si on avait proposé le contraire, on ne manquerait pas de dire que sans ceinturon apparent l'officier aurait l'air de n'être plus habillé ; aujourd'hui on prétend que ça usera les habits.

Nous pensons que dans les essais en cours on ne s'arrêtera pas à ces petits côtés, mais qu'on n'envisagera que la question de savoir si les propositions de la commission réalisent un progrès. Nous croyons qu'elles le réalisent.

N.

